



## FRAIS POSTAUX EN GESTION DE COPROPRIETE

Par **PLUGOR**, le **13/01/2013** à **16:21**

[fluo]bonjour[/fluo] Après examen des documents comptables de ma copropriété, j'ai constaté que le syndic professionnel facturait à tous les copropriétaires absents et non représentés les frais d'envoi en recommandé des P.V. A.G. et ce depuis cette année compte tenu du nombre de défaillants en 2012 (42 ABSENTS 8 PRESENTS ET 27 REPRESENTES). Je pensais que tous les frais postaux étaient ventilés dans les charges communes. Que dois-je faire sachant qu'une partie des copropriétaires sont favorables à cette pratique. Je vous remercie de me renseigner sur les textes de loi. merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **13/01/2013** à **18:00**

Bonjour,  
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)